

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1045

Rubrik: Urbanisme lausannois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un changement d'échelle et un grand dessein

La coopération universitaire au niveau européen, la raréfaction des ressources cantonales et les exigences liées aux indispensables subventions fédérales bousculent la quiétude des hautes écoles helvétiques. Dans son discours du Dies academicus, Jean-Claude Favez, recteur sortant de l'Université de Genève, a lancé l'idée d'une confédération universitaire romande. Pour Domaine Public, il en précise les contours.

(jcf) Alors que les cantons plient sous le poids de leurs universités, la Confédération a décidé, pour la période 1992-1995, de soutenir la recherche et l'enseignement supérieur par un effort sans précédent. Mais elle entend aussi poser des conditions à cet engagement. Le crédit-cadre de 2,1 milliards met résolument l'accent sur la recherche orientée. Et l'aide aux universités, qui devrait atteindre 2,2 milliards de francs, fournira des arguments à l'action planificatrice du nouveau Groupement de la science et de la recherche du département fédéral de l'Intérieur.

Jusqu'ici les hautes écoles ont bénéficié dans notre pays, sur des modes divers, d'une large autonomie dans la définition de leurs champs d'activité. Si elles entendent préserver ce statut, garant de la liberté académique, elles devront, dans un avenir très rapproché, prendre en main la coordination interuniversitaire. La coordination, sous des formes multiples de partage du travail, d'harmonisation, de collaboration ou même de réunion des forces, ne produit pas d'abord des économies, mais elle permet une meilleure utilisation des capacités et des moyens; elle crée la masse critique nécessaire en étudiants, en enseignants et en crédits, dans le respect des règles d'une bonne émulation. L'adaptation permanente au changement, qui doit être le propre de l'université, peut dès lors être financée en partie non plus par la croissance budgétaire, comme cela a été le cas presque exclusivement jusqu'à présent, mais par les «gains de productivité» résultant d'un meilleur usage des ressources. La perspective européenne, les difficultés financières et l'importante relève professorale des deux prochaines décennies constituent également une occasion d'agir sur des bases nouvelles. Les tentatives de coordination n'ont en général pas abouti jusqu'ici, non du fait

de l'incompétence des hommes, mais parce que les institutions existantes et les procédures utilisées ne permettent pas d'aboutir.

Les temps sont donc mûrs pour une initiative nouvelle et importante, qui ne peut procéder que des universités romandes. N'existe-t-il pas en effet entre les quatre établissements romands, auxquels il convient d'ajouter l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, une grande similitude structurelle, une même perception européenne qui est aussi celle d'une culture minoritaire, enfin une pratique déjà longue et non négligeable de collaboration ?

Au plan romand, les gouvernements cantonaux sont associés à la politique universitaire par le biais de la Conférence universitaire romande (CUR). Ils pourraient déléguer à cette institution, qui comprend les chefs de département de l'instruction publique et les recteurs, la mission de créer la *Confédération universitaire romande*. Non pas un campus

commun ni une institution unique mais une volonté et une politique partagées par cinq hautes écoles solidement ancrées dans leur terroir et leur histoire, mais également ouvertes à la coordination régionale et transfrontalière et à la collaboration européenne et internationale.

Pour réussir cette confédération, il faut commencer par dresser la liste des domaines possibles de coordination, notamment dans la recherche et les spécialisations pointues, et trouver la réponse la plus pertinente à la dispersion des forces. Une telle entreprise est longue et délicate et ne portera des fruits que dans une approche globale. Elle ne peut être menée que par des experts extérieurs qui, du coup, soumettront les universités à cette évaluation trop peu pratiquée en Suisse, comme le remarquait un récent rapport de l'OCDE, malgré l'excellent travail accompli à cet égard, mais indirectement, par le Fonds national.

Il faut ensuite une volonté politique, afin d'éviter les retours de manivelle comme celui qui assomma le projet d'école romande de pharmacie. Il faut enfin inscrire la réalisation du plan dans la durée, lier la coordination à la relève pour tenir compte des réalités humaines.

La conduite d'une telle politique de coordination ne peut être assumée par les responsables au front, doyens et recteurs en exercice. Elle ne peut être confiée qu'à un petit groupe de collègues animés d'une sage folie, jouissant de la confiance de leurs pairs et munis de pouvoirs limités mais réels. ■

URBANISME LAUSANNOIS

Pas de projet clés en main

Nouvelle étape pour le réaménagement de la plate-forme du Flon, à Lausanne.

(ag) Quatre projets d'aménagement du quartier du Flon sont exposés au Forum de l'Hôtel de ville. Le public est invité à donner son avis. La procédure est à la fois bonne et faussée.

Bonne, parce que le processus d'élaboration n'est pas tenu secret. Au lieu d'une longue négociation entre le propriétaire et l'autorité politique aboutissant à un projet qu'il faut prendre ou laisser, comme ce fut le cas en 1986, l'opinion publique est saisie avant décision. Elle a l'occasion de donner son avis, le citoyen individuellement ou les

associations intéressées. Toutes les données de la participation sont réunies, en apparence.

La procédure est en effet trompeuse, car il ne s'agit pas d'un concours d'architecture où l'on juge un objet pour ses qualités fonctionnelles et plastiques, mais d'un concours d'urbanisme où le programme (circulation, transport, affectation des espaces, connexion avec les quartiers qui jouxtent le périmètre) est essentiel.

La caractéristique commune des projets présentés, c'est que les concurrents eux-

mêmes ont dû décider du programme. Seules données imposées: l'aboutissement du Métro-ouest; celui, futur, du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) au Flon; le maintient pour une longue période de la caserne des pompiers à son emplacement; la nécessité de prévoir du logement.

Le Mouvement pour la défense de Lausanne avait demandé que des choix préalables concernant la circulation soient faits. Il a été entendu, en ce sens qu'une étude d'experts a été commandée au bureau Metron. Cette expertise de caractère très général ne règle pas les problèmes spécifiques au quartier du Flon; de surcroît la Municipalité ne s'est pas encore déterminée à son sujet.

Les concurrents ont donc dû, par substitution, imaginer une politique. Et le public est appelé à choisir sans connaître le programme. Il cherche donc des formes en ignorant les contraintes.

Plutôt que de critiquer des projets, il faut s'arrêter d'abord aux choix politiques qui doivent être pris en considération. Ensuite seulement les urbanistes pourront mettre en musique.

L'ambition

Lausanne, non seulement l'agglomération, mais la commune même, doit avoir l'ambition d'une croissance forte. Non pas par orgueil du gonflement, mais pour jouer son rôle d'équilibre avec Genève dans une région de dimension européenne. Or, mise à part la densification de certains quartiers, les grands espaces disponibles sont le Flon, comme hypercentre, et la Blécherette qui peut assumer des fonctions de logement et d'emploi à grande échelle, plusieurs milliers. La proximité d'une sortie importante de l'autoroute permettra à ce quartier soit de jouer un rôle d'échange pour les pendulaires, soit d'être en liaison avec les zones industrielles de l'Ouest sans charger le centre d'un transit. Le premier point d'un programme, c'est de définir ces deux pôles d'ambition et de prévoir (réserver) leur liaison par un transport public performant. La prolongation du métro Lausanne-Ouchy, qui pourrait être d'emblée poussé jusqu'à Chauderon en utilisant le tunnel que construira le LEB, exprimer une opportunité à saisir, sous réserve d'une étude de faisabilité poussée.

L'interface

Il y avait consensus lausannois pour faire du Flon une gare avancée, en liaison étroite avec la gare CFF.

Si tel est le choix, on s'étonnera que la prolongation du métro Lausanne-Gare n'ait pas d'emblée été prévue jusque de l'autre côté, sud, de la place de la Gare dont le réaménagement est à l'étude. Au Flon proprement dit, l'interface ne peut être que de grande envergure, car il doit lier plusieurs pôles:

- Bel-air, comme arrêt important, à développer, des lignes urbaines (le Grand Pont élargi ne peut jouer ce rôle).
- St-François qui conservera une fonction essentielle.
- Au niveau de la vallée, le TSOL et les bus régionaux.
- Enfin, le LEB dont la jonction future avec le Lausanne - Ouchy doit être prévue. Il y a, à la fois, obligation de revendiquer un espace de vaste envergure et de retenir un niveau intermédiaire entre le fond et le Grand-Pont comme lieu privilégié d'échange.

La ville de Lausanne aura à mener de difficiles tractations avec le propriétaire pour définir et obtenir des espaces publics. Au lieu d'imaginer des espaces verts au fond de la vallée, inutiles car le soleil et la vue sont à Montbenon, et excessivement coûteux, les prétentions publiques doivent être reportées sur l'interface. Un gage d'avenir est qu'il soit généreux, qu'il représente pour les Lausannois une nouvelle place, un nouveau St-François. Les solutions entièrement enterrées, avec couloirs et ascenseurs, sont la négation d'un espace public.

Le quartier

Si l'interface est généreux, le quartier doit être dense; mais il importe que soient respectées les vues; et enfin que la faisabilité dans le temps soit assurée. Cette dernière condition signifie notamment qu'il est absurde de juger sur une image un projet qui n'a de sens qu'achevé. Une tranche du projet Botta-Mangeat serait absurde, sans même le charme de l'inachevé. Sa réalisation, d'un seul coup, impossible ou totalitaire.

Une fois ces conditions définies il y a des choix que l'on peut grouper par famille. Axe longitudinal ou vertical ? Niveau privilégié: fond de la vallée ou Terreaux - Grand-Pont ? Quel traitement des toitures ?

On soulignera ici l'intérêt du projet développé par Foretay et Lévy dans *Flon 90*. Il propose un plateau piétonnier et commercial, six mètres au-dessus du fond de la vallée dévolue, elle, à la circulation, à la desserte, à l'industrie, à l'artisanat. Avec un deuxième étage ir-

rigué par des ruelles donnant accès à des bureaux et des appartements pour jeunes, puis à des maisons atrium. Le niveau piétonnier intermédiaire permet à la fois une répartition verticale des fonctions et un arrimage naturel aux deux flancs de la vallée.

Ce serait un gaspillage incompréhensible de l'imagination et de l'inventivité si de telles propositions ne retenaient pas l'attention de l'autorité ou du propriétaire. Elles ne proposent pas des formes, mais résolvent avec bonheur des contraintes de l'insertion d'un quartier multifonctionnel.

Pas de clés en main.

En ne définissant pas de programme, la Municipalité a laissé le jeu ouvert. Mais il serait regrettable qu'elle se prenne elle-même à ce jeu. Autrement dit, elle ne peut pas choisir entre les projets clés en main et encore moins laisser croire au public qu'il en sera ainsi.

Eclairée, espérons-le du moins, par le débat, elle doit arrêter ses choix urbanistiques et les justifier. Après, après seulement, les urbanistes et les architectes mettront définitivement en forme.

Il ne s'agit pas de choisir dans une exposition le tableau de son goût, mais bien plutôt, après discussion publique, de passer une commande précise. ■

¹ Editions 24 heures, Lausanne, 1990

Nature et agriculture

Les agriculteurs ont un rôle important à jouer dans la protection de la nature. Contrairement à l'image qu'ils aiment à donner d'eux-mêmes, ils ne sont pas d'office les meilleurs alliés de l'environnement: assèchement des zones humides, fumage de prairies sèches, élimination des haies, usage inconsidéré d'engrais notamment sont là pour en témoigner.

Mais ce rôle essentiel, ils l'assument d'autant mieux qu'ils n'y sont pas administrativement contraints et que leur effort est payé en retour. Ainsi dans la commune zurichoise de Zell, qui abrite 80 sites protégés, les autorités ont pu passer un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans avec 12 paysans. Ces derniers obtiennent des compensations financières en échange du respect des conditions fixées en commun dans le but de préserver certains sites. ■